

coup de souci quand, tout à coup, vous avez une facture de 500 000 francs qui n'était pas budgétisée. Toutefois, il y a là la séparation des pouvoirs et il est clair que l'on ne va pas s'immiscer.

M. le Député Albert Studer pose la question de savoir sous quelle surveillance est le Bureau de médiation en matière de juridiction pénale des mineurs. Le Conseil de la magistrature s'est également penché sur cette question et on est d'avis qu'il ne s'agit pas d'un instrument de justice. Justement pas, c'est «hors justice», c'est une médiation qui est «freiwillig», qui est volontaire et donc ce n'est pas soumis au contrôle du Conseil de la magistrature. Mais administrativement, c'est notre Direction de la sécurité qui surveille le Bureau de médiation.

Il y a plusieurs députés, notamment M. Pierre Mauron, M<sup>me</sup> Nadine Gobet et d'autres qui ont déploré le manque du personnel au sein du tribunal de la Gruyère; cela revient effectivement chaque année. Je dirais simplement que le fait qu'il revendique depuis sept ans plus de personnel ne veut pas en soit encore dire que c'est justifié. Nous leur avons donné un poste, un demi-poste, l'année passée. J'avais trois postes à disposition: il y avait un poste pour l'informatisation, un poste pour le tribunal de la Sarine pour une secrétaire qui est en place depuis trois ans sur un crédit qu'il fallait une fois aussi régler définitivement; alors il reste peu de places. Si le Grand Conseil me donne dix ou vingt places, je pourrais volontiers les répartir et en donner à d'autres tribunaux aussi. J'ai beaucoup de revendications. Le Conseil d'Etat va se pencher la semaine prochaine une première fois sur les revendications du personnel. Mais voilà, il faut quand même limiter aussi l'augmentation du personnel. C'est vrai qu'il y a une augmentation des cas en Gruyère. Je ne sais pas à quoi cela tient mais si je prends le district de la Singine, qui a à peu près la même population, il y a un président et demi et, en Gruyère, ils ont maintenant deux présidents et demi et on revendique encore plus. Donc, il faut peut-être aussi voir certaines autres choses; est-ce que cela tient uniquement au nombre de présidents ou il y a d'autres problèmes qu'il faut régler. Le Conseil de la magistrature se penche aussi sur ces questions-là. Donc il n'y a pas seulement toujours les questions de personnel.

Herr Grossrat Bruno Fasel stellt eine Frage betreffend des Betreibungsamtes Murten: Es gab effektiv in diesem Amt seit ein paar Jahren verschiedene Probleme. Aus disziplinarischen Gründen musste ich mich vom Substituten trennen. Die jetzige Vorsteherin im Betreibungsamt ist damit einverstanden, Substitutin zu werden. Wir haben die Stelle des «préposé», des Vorstehers ausgeschrieben. Leider gab es keine qualitativ genügende Bewerbungen, so dass wir diesen Posten erneut ausschreiben mussten. Was die Disziplinarverfahren gegen verschiedene Angestellte betrifft, muss ich aus Gründen des Personalschutzes selbstverständlich schweigen.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Rapport sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour l'an 2007

Rapporteur: **Jean-Denis Geinoz** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

**Le Rapporteur.** La Commission parlementaire s'est réunie une seule fois en présence de M<sup>me</sup> la Préposée et du nouveau président de la Commission. Les principales caractéristiques relevées dans ce rapport sont les suivantes.

La préposée ainsi que sa secrétaire travaillent à mi-temps. Un stagiaire à temps partiel est venu compléter l'équipe. Ce rapport est équilibré, positif, renforcé de bons exemples afin de vulgariser une matière qui ne va pas de soi. La préposée est motivée et montre un bel engouement au travail au vu des 175 dossiers ouverts en 2007.

En conclusion, je relèverai deux points. En premier point, il s'agit d'une inspection qui a été faite par une délégation de l'Union européenne et qui a été passée avec succès.

Pour le deuxième point, il s'agit de la publication des décrets de naturalisations sur internet suite à une diffusion par l'Etat de Fribourg. En effet, certains naturalisés pourraient avoir des problèmes avec leur pays d'origine. Avec le moteur de recherche Google ces décrets apparaissent. Depuis le vote populaire du 1<sup>er</sup> juin 2008, les décrets sont publiés dans la Feuille officielle mais ne font plus l'objet d'une publication électronique.

Avec ces considérations, la Commission, dans son unanimité, vous propose de prendre acte de ce rapport.

**Le Commissaire.** Je remercie la Commission ainsi que le rapporteur pour leur grand travail et je n'ai rien à ajouter en l'état.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du rapport de cette Autorité. Notre groupe souligne l'efficacité de cette Autorité qui est composée d'une préposée et d'une secrétaire à mi-temps ainsi que d'un stagiaire à temps partiel et d'une Commission formée de cinq membres. Cette Autorité a ouvert 175 dossiers, comme l'a relevé le président de la commission, et en a réglé 137 durant l'année. Cette Autorité a pour but de protéger la sphère privée face à la récolte et à l'utilisation des données concernant les citoyens. Cette Autorité doit donc jouir de l'autonomie administrative et financière vis-à-vis de l'Etat pour pouvoir jouer son rôle en toute indépendance. Cette autonomie est maintenant assurée par les modifications légales votées lors de notre dernière session. Toutefois, la protection de la sphère privée ne doit pas entraver inutilement l'efficacité étatique. Elle ne doit pas protéger les abus. Ainsi, cette Autorité a admis que les services de l'aide sociale peuvent, dans des cas précis, se renseigner auprès de l'Office de la circulation et de la navigation, contrairement à ce que nous avons pu lire dans la presse.

Parti des droits et des libertés individuels, le groupe libéral-radical prend acte avec satisfaction de ce rapport.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE).** Das Mitte-Links-Bündnis dankt dem Präsidenten der Datenschutzkommission und der Datenschutzbeauftragten für den zwölften Tätigkeitsbericht der Aufsichtsbehörde für den Datenschutz für das Jahr 2007.

Wir haben zur Kenntnis genommen, dass die Präsidentin der kantonalen Aufsichtscommission, Alexandra Rumo-Jungo ihr Amt niedergelegt hat und die Kommission seit dem 1. Januar dieses Jahres von Johannes Frölicher, Richter am Bundesverwaltungsgericht, präsidiert wird. Wir danken Frau Alexandra Rumo-Jungo für die geleistete Arbeit und wünschen Herrn Frölicher, der schon Mitglied der Kommission war, ein erfolgreiches Wirken als Präsident.

Eine Analyse des vorliegenden Berichtes zeigt, dass die Aufsichtsbehörde mit wenig personellen Ressourcen bemerkenswerte Arbeit leistet: Sie hat mehr Stellungnahmen verfasst und Kontrollen durchgeführt als im Vorjahr und sich auch bei der Revision des Datenschutzgesetzes im Rahmen der Umsetzung der bilateralen Abkommen Schengen/Dublin stark engagiert.

Ein sensibler Punkt der Arbeit der Datenschutzbeauftragten ist der Umstand, dass der Datenschutz oft als Hindernis bei der Aufgabenerfüllung verstanden wird. Mit der zunehmenden Digitalisierung und «Technisierung» der Gesellschaft besteht aber die Gefahr, dass wir langsam, aber sicher zu «gläsernen Bürgern» werden.

In diesem Sinne unterstützen wir die Feststellung der Datenschutzbeauftragten, Frau Nouveau Stoffel, dass Datenschutz nicht ein Hindernis ist, sondern eine Notwendigkeit, um die verschiedenen bestehenden Interessen abzuwägen, einen legitimen Informationszugang zu ermöglichen und dabei die Rechte des Einzelnen zu wahren.

Um ein konkretes Beispiel zu erwähnen, sei hier der Datenschutz im Bereich der Sozialhilfe angesprochen. Gemäss der Datenschutzbeauftragten ist diese ein besonders heikler Bereich. Darum erarbeitet die Aufsichtsbehörde einen Leitfaden für die Kontrolle in der Sozialhilfe. Er sollte noch in diesem Jahr zur Verfügung gestellt werden können. Das Mitte-Links-Bündnis begrüsst die Erstellung dieses Leitfadens.

Mit dem revidierten Datenschutzgesetz bekommt die Aufsichtsbehörde für den Datenschutz mehr Kompetenzen – zum Beispiel erhält die Kommission ein Beschwerderecht – aber es werden auch neue Aufgaben auf sie zukommen. Die Zukunft wird zeigen, ob die dafür gewährte Budgeterhöhung um 50 000 Franken ausreichend sein wird.

Anschliessend formulieren wir den Wunsch, dass in den Botschaften zu den Gesetzesentwürfen in Zukunft auch die Stellungnahme der Datenschutzkommission veröffentlicht wird. Ist das machbar, Herr Staatsrat?

**Ackermann André (PDC/CVP, SC).** Le groupe démocrate-chrétien salue la qualité du rapport sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données. Nous savons toutes et tous que dans notre

société, de plus en plus informatisée, une attention accrue doit être accordée à la problématique de la protection des données. Cette autorité de surveillance a donc un rôle important à jouer et nous la remercions très sincèrement pour la qualité du travail fourni.

Compte tenu des dangers potentiels liés à l'informatisation accrue de notre société, je tiens à répéter en plénum une proposition que j'ai faite en commission à savoir que l'Autorité de surveillance fasse contrôler par une entreprise spécialisée dans le domaine les règles de sécurité informatique mises en place dans nos administrations cantonales et communales.

C'est avec cette remarque que le groupe démocrate-chrétien vous propose de prendre acte de ce rapport.

**Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA).** Die Fraktion der SVP hat den vorliegenden Bericht mit Interesse zur Kenntnis genommen. Wir danken den verantwortlichen Organen für ihre Arbeit. Wir möchten aber bei dieser Gelegenheit doch bemerken, dass in bestimmten Fällen, vor allem im Interesse der öffentlichen Dienste, der Datenschutz im Einverständnis mit den Betroffenen gelockert und transparenter werden muss. Vor allem die Gemeinden werden um den angekündigten Leitfaden, der in diese Richtung geht, dankbar sein.

**Raemy Hugo (PS/SP, LA).** Wenn öffentliche Organe Informationen über Personen besitzen, die wir ihnen gegeben haben, damit eine öffentliche Aufgabe erfüllt werden kann, das heisst, wo ein überwiegendes öffentliches Interesse im Raume steht, dann kommt das Datenschutzgesetz zur Anwendung. Es zeigt die Grenzen für die Verwendung solcher Daten auf. Es ist richtig, dass solche Informationen oder eben Daten gebraucht werden. Sie sollen genau so lange zur Verfügung stehen, bis die öffentliche Aufgabe erfüllt worden ist und nur so lange.

Vor zirka 20 Jahren kannten wir in der Schweiz die sogenannte Fichenaffäre. Man sprach von einem Schnüffelstaat. Haufenweise wurden sogenannte verdächtige Personenangaben in einer Datenbank abgelegt, weil selbsternannte Staatsschützer dies als notwendig erachteten. Die Affäre flog auf, das ganze Land war empört und es entstanden landauf, landab Datenschutzgesetze oder Sicherheitsgesetze. Dieses des Kantons Freiburg stammt aus dem Jahre 1994.

Diese alten Fichen und Akten erscheinen gegenüber den heutigen Datensystemen und Medien geradezu als harmlos. Die Datenhaltung ist geblieben und mit dem Internet ist sie viel weiter gegangen, als man sich das je vorstellen konnte. Dazu ist sie völlig unübersichtlich geworden. Zur Frage nun, welche Daten schützenswert sind, braucht es die öffentliche Meinung, die Kritik des Parlaments. Aus diesem Grund ist eine sorgfältige Prüfung des Tätigkeitsberichts der Datenschutzbehörde richtig und wichtig.

Im Kanton Freiburg werden die Daten durch die kantonale Behörde geschützt, die aus einer Kommission und einer Datenschutzbeauftragten besteht. Die Datenschutzbeauftragte führt die von der Kommission übertragenen Aufgaben aus. Die Kommission ist nach der Auffassung der SP-Fraktion mit der engagierten

Unterstützung der Datenschutzbeauftragten gewissenhaft und immer im Rahmen des Budgets, wie mehrmals betont wurde, ihrer Aufgabe nachgekommen. Die Datenschutzbeauftragte überwacht, berät und informiert präventiv und führt ein Register der erlaubten Datensammlungen. Die Behörde hat sich auch ganz bestimmte Ziele für das laufende Jahr gesetzt: Sie ist insbesondere daran, einen Leitfaden für die Kontrolle in der Sozialhilfe auszuarbeiten. Ohne Zweifel ein Bereich, in dem man das öffentliche Interesse und das Interesse des Einzelnen am Schutz seiner Daten mit einem feinen Gefühl für den Umgang mit Menschen gegeneinander abwägen muss. Mit diesen Bemerkungen und dem Dank an die Behörden nimmt die SP-Fraktion Kenntnis vom Bericht.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). J'aimerais profiter de l'occasion de discuter sur ce rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour me faire le porte-parole de certains organes publics qui ont toujours plus de difficulté à obtenir des informations. Ce qui se passe, semble-t-il, c'est que de plus en plus de services publics demandent des préavis à l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données et les préavis émis ne facilitent pas toujours la circulation des informations entre ces différents organes publics de sorte que certains d'entre eux, notamment l'aide sociale, ont toujours plus de difficulté à assumer leurs tâches. J'ai, à cet effet, déposé la semaine passée une motion pour tenter d'assouplir la circulation des informations entre les services publics mais je constate qu'il y a, à ce niveau-là, quand même une difficulté et je regrette que les préavis émis par cette Autorité empêchent certains organes publics de faire correctement leurs tâches.

**Le Rapporteur.** Je remercie l'ensemble des intervenants. En effet, les louanges ne manquent pas et le travail de cette petite équipe est souligné. On l'a aussi relevé, en principe la protection des données n'est pas une entrave, mais une nécessité. Je remercie également M. Hugo Raemy pour son plaidoyer et je l'invite à venir à la prochaine commission. D'autre part, je propose que M. Stéphane Peiry prenne directement contact avec M<sup>me</sup> la Préposée afin d'éclaircir ces points sombres. Pour terminer, à propos de la question de M<sup>me</sup> Weber-Gobet, je me permets de céder la parole à M. le Commissaire du gouvernement.

**Le Commissaire.** Je constate que la plupart ou la grande majorité des intervenantes et intervenants salue la qualité du travail fourni par la préposée et je me rallie à leurs remerciements. Il y a une question provenant de M<sup>me</sup> la Députée Marie-Thérèse Weber-Gobet: Sie bezieht sich auf die Frage, ob der Staatsrat in Zukunft bereit sei, die Stellungnahme der Datenschutzbehörde auch in die Botschaften aufzunehmen. Ich kann Ihnen versichern, Frau Weber-Gobet, dass das machbar ist und dass wir – der Staatsrat – sicher grundsätzlich bereit sind, dies zu tun, wenn es von irgendwelcher

Relevanz ist. Es gibt natürlich auch Botschaften, die betreffen den Datenschutz eigentlich nicht.

M. le Député André Ackermann suggère une collaboration plus étroite encore avec des entreprises spécialisées. Vous avez déjà fait cette suggestion lors de la séance de la commission. Effectivement, la Commission de surveillance en matière de protection des données a eu recours à une entreprise spécialisée qui s'appelle CERFI. Je crois que c'est une bonne chose car, effectivement, avec la dotation en personnel, l'Autorité ne peut pas tout faire et, aussi, il faut des spécialistes en informatique.

Pour ce qui concerne le problème d'effectif, là aussi, avec plus d'autonomie et plus de travail, on l'avait déjà dit lors du traitement de la nouvelle loi au mois de mai, il y aura un demi-poste de plus. Je vais me battre pour ce demi-poste de plus au Grand Conseil, au Conseil d'Etat.

En ce qui concerne finalement la question de M. Peiry, je me rallie à la proposition du rapporteur. Prenez contact directement avec la préposée mais il est clairement souligné que la protection des données ne sert pas à protéger les abus en matière d'aide sociale. Donc, il y a un flux, il y a des informations réciproques qui sont faites et la protection des données n'est pas une barrière. Il faut simplement que certaines procédures soient respectées.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Projet de loi N° 60 concernant le financement des mesures de nature pédago-thérapeutique dispensées par des presta- taires privés agréés<sup>1</sup>

Rapporteur: **Geinoz Jean-Denis** (*PLR/FDP, GR*).  
Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** J'aimerais d'abord vous rassurer, je ne veux pas m'instituer en tant que président permanent de commissions parlementaires mais c'est avec grand plaisir que je remplace mon collègue Zadory. De quoi s'agit-il? Nous avons à traiter aujourd'hui le message N° 60 concernant le projet de loi sur le financement des mesures de nature pédago-thérapeutique. Il s'agit pour cette loi de la logopédie et de l'éducation précoce.

Comme vous le savez, l'AI, depuis fin 2007, s'est retirée de la prise en charge du traitement des enfants en difficulté nécessitant des séances de logopédie ainsi que des mesures d'éducation précoce. La prise en charge doit être maintenant assumée financièrement par le canton et les communes à raison de 55% pour les communes et 45% pour le canton. Ce message concerne les enfants de l'âge de 0 à 6 ans. Nous sommes actuellement dans une période de transition pour trois ans. En effet, en 2011, un concept cantonal de

<sup>1</sup> Message pp. 982 ss.